

AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE

En préalable aux réponses à vos questions, il nous paraît important de résumer rapidement notre position sur la problématique du transport et de l'urbanisme. Notre liste « Craponne Partageons l'Avenir » a l'écologie au centre de ses préoccupations et cela se retrouve dans ses grandes priorités.

Le transport tout d'abord.

Nous avons comme objectif, non pas de faciliter le transit des véhicules dans Craponne, mais au contraire de le limiter en travaillant sur des modes de transports alternatifs (transports en commun notamment et modes doux) en positionnant dans les entrées Ouest et Sud des parcs relais permettant aux personnes venant des communes en amont de prendre le bus. Cela bien sûr est conditionné par le fait de renforcer la fréquence des bus (notamment le C24E) et d'élargir les plages horaires. Nous travaillerons avec le SYTRAL dans ce sens.

Nous envisageons également la mise en place d'une navette communale pour permettre aux Craponnois de prendre plus facilement le bus.

Nous travaillerons avec la Métropole pour avoir des pistes et des itinéraires cyclables sécurisés.

Concernant l'urbanisme, force est de constater que nos prédécesseurs ont fait la part belle aux promoteurs. Nous renégocierons le PLU-H pour aérer l'espace public, faire en sorte que nous ayons des trottoirs plus larges, des pistes cyclables sécurisés, et des espaces végétalisés.

Quel projet pour la Voie Romaine et pour la circulation à Craponne ?

Projet de prolongement de la Voie Romaine.

Le projet de prolongement de la Voie Romaine vise à la raccorder à l'Avenue Pierre Dumond par la rue de Ponterle. Ce raccordement sur l'Avenue Pierre Dumond par un tracé direct nouveau conduira inéluctablement à ouvrir plus largement au trafic la Voie Romaine (et finalement Craponne) et attirera plus de transits routiers entre les communes plus à l'ouest et les accès au cœur de l'agglomération.

La nécessaire transition énergétique passe au contraire par le développement des transports en commun au profit des territoires de l'ouest lyonnais, plus que de la voiture individuelle.

La Voie Romaine doit rester voie de desserte. Il y a mieux à faire que de dépenser 2M€ au titre des inscriptions en PPI pour prolonger la Voie Romaine : un vrai projet Voie Romaine doit la traiter en voie de desserte.

- 1- Le projet actuel de prolongement de la Voie Romaine engagé par la Métropole doit-il être poursuivi : Oui ou Non ? Dans quel sens interviendrez-vous auprès de la Métropole ?

Le projet de prolongement de la Voie Romaine ne doit pas être poursuivi tel qu'il a été engagé par l'équipe municipale actuelle. Je demanderai à la Métropole de suspendre ses études afin de pouvoir reprendre le dossier depuis le début.

En effet, les arguments d'opportunité du projet et de bénéfices attendus – et notamment le point concernant la réduction des blocages sur l'axe Pierre Dumont/Eduouard Millau – ne m'ont pas convaincue.

- 2- Si oui, pour quels bénéfices ? Quels bénéfices comptez-vous que Craponne retire de cette réalisation (et des 2M€ qu'il faudra y investir, coût inscrit dans la délibération de la Métropole en date du 5 novembre 2018) ?

3- Reprendrez-vous une étude d'opportunité ? Pour éventuellement réorienter le projet ?
→ crédits prévus en PPI non pour un prolongement mais pour un ensemble d'aménagements tout au long de la Voie Romaine existante, pour réduire la vitesse, pour une piste cyclable protégée, pour faciliter les sorties de résidences.

Oui, je ferai reprendre l'étude d'opportunité, notamment pour intégrer les conclusions de l'étude plan de circulation que la Métropole a lancé.

Je partage votre analyse d'un besoin de reprise de la totalité de la voie romaine, et notamment l'importance d'achever la continuité des trottoirs et l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.

Plan de circulation.

L'élaboration d'une « étude de circulation » pour Craponne a été lancée en mai 2019. Il serait logique que ses conclusions soient validées dans le cadre de la prochaine mandature.

4- Le cahier des charges qui définit l'élaboration de cette étude est-il réellement approprié pour couvrir l'ensemble des problématiques en jeu pour le territoire de Craponne ?

Je ne sais pas. En effet, élue d'opposition, nous n'avons pas été consulté pour l'élaboration du cahier des charges . S'il s'avérait que toutes les problématiques n'étaient pas prises en compte, je demanderai à la Métropole de compléter l'étude.

5- Quel que soit l'état d'avancement de cette étude de circulation au mois de mars prochain, engagerez-vous une réelle phase de concertation sur son contenu, qui permette aux citoyens et aux associations de faire observations et propositions ?

Oui, la concertation est un élément de construction des projets. Les techiciens ont l'expertise et les connaissances techniques, et les citoyens ont la connaissance des usages et des pratiques et peuvent ainsi améliorer diagnostic et propositions.

Concertation, et ses modalités.

6- Sur le projet Voie Romaine, le Plan de circulation, et tout autre projet structurant pour un ou plusieurs secteurs, une concertation effective sera-t-elle menée ?

Oui.

7- Sera-t-elle fondée sur les conditions d'une concertation réelle :

- communication préalable des éléments de dossier ?
- échange et étude sur les observations et propositions des associations ou particuliers concernés ?

Dans la mesure du possible oui. Si la communication ne pouvait être envisagée (trop volumineux par ex), la consultation des documents seraient alors mis en place.

Bien entendu, pour Craponne Partageons l'avenir, concertation n'est pas information/commuication. Pour Craponne Partageons l'avenir, concertation signifie échanges et discussion, écoute et analyse de propositions, et intégration si c'est possible et correspond à la demande générale et non à un intérêt particulier en opposition à l'intérêt général.

Déplacements pendulaires et transits routiers à travers la commune

8- Avez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?

Oui, d'autant qu'avec la perspective d'un métro E ou d'un anneau des sciences aux portes de la commune il sera nécessaire de bien évaluer les conséquences que cela peut signifier sur la circulation dans Craponne. Il sera nécessaire de parler parkings relais, navette (comme celle de la commune de Vaugneray), itinéraires cyclables,

9- Mettrez-vous dans vos priorités l'action auprès du SYTRAL afin d'obtenir les réalisations nécessaires pour développer l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?

Oui. Nous avons fait le constat à l'analyse du PDU (plan de déplacement urbain) que peu de propositions étaient formulées pour le territoire à l'ouest du projet d'anneau des sciences. C'est insuffisant !

Je suis particulièrement satisfaite d'entendre Bruno Bernard à la tête de la liste EELV aux élections métropolitaines annoncer qu'il proposerait au SYTRAL, s'il était président de la Métropole, les budgets nécessaires pour augmenter de 20% le nombre de bus en circulation et pour lui permettre de recruter les agents nécessaires pour utiliser ces bus supplémentaires.

Métro ligne E et parcs-relais.

L'arrivée du métro à Alaï constitue une avancée pour les déplacements sur l'ouest de la Métropole. Ce sera positif pour la circulation à Craponne **dans la mesure seulement où des parcs-relais attractifs sont créés**, non seulement à Alaï, mais aussi aux entrées ouest de la commune, ceux-ci étant reliés au métro par des transports en commun efficaces.

De plus, des études complémentaires sont lancées et cette ligne E du métro se prolongera peut-être jusqu'au plateau de Francheville-Craponne sur l'Avenue Edouard Millaud.

Il est alors important pour la circulation à Craponne que des parcs-relais soient créés aux entrées ouest de Craponne et reliés au métro par des transports en commun efficaces

Des **parcs-relais** : pas seulement à proximité du terminus-métro et des emplacements vélo en nombre à ce terminus-métro.

Le Métro E doit s'accompagner d'un réseau de surface adapté et dimensionné pour éviter des déplacements routiers plus nombreux vers ses accès. Cela se joue dès 2020.

Mettez-vous dans vos priorités les réalisations suivantes et les actions auprès du SYTRAL pour obtenir leur programmation dans le mandat :

10- l'implantation de parcs-relais aux entrées ouest de la commune ? **oui – nous les avons toujours réclamés dans chacune de nos contributions que ce soit au moment du PLUH ou au moment du PDU**

11- la mise en place de transports en commun performants pour relier ceux-ci au métro ? **Oui, nous étudierons également la possibilité de développer une navette inter craponne pour relier les différents quartiers.**

Combien d'habitants à Craponne ? Quels emplois ?

Développer l'emploi sur la commune est un élément pour limiter les déplacements pendulaires de ses habitants.

12- Quel est le chiffre de population que devrait atteindre Craponne au terme de votre mandat en 2026 ?

Question à la quelle il est difficile de répondre sans boule de cristal.

Néanmoins, en regardant la dynamique actuelle de la croissance de la population, en prenant en compte les 467 logements sociaux manquant au regard de la Loi SRU, il est fort probable que la population de Craponne dépasse les 13 000 habitants (12 200 habitants au 1^{er} janvier 2020).

13- Quelles seront vos orientations pour le PLU-H suivant ?

Pour le PLUH suivant (au-delà de 2030) il sera nécessaire de procéder à un remodelage de la commune de Craponne.

Mais dès avant la mise en œuvre des travaux de refonte du PLUH, il sera nécessaire de faire évoluer l'actuel afin d'introduire des éléments réglementaires permettant de maîtriser l'évolution à l'échelle de quartiers. Aujourd'hui, ce sont les opportunités d'acquisitions par les promoteurs qui décident de l'évolution de la commune. Demain, nous voulons que cette évolution soit maîtrisée par la commune et la Métropole, à l'aide d'outils de partenariat entre

le public et le privé, afin de pouvoir structurer et organiser la taille, la forme l'implantation, en laissant de la place à la création d'espaces verts commun ou public, et l'intégration de services et d'activités économiques.

14- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ?

Le nombre d'emplois offerts doit-il être fortement développé ?

Si oui, dans quels domaines ? Quelles actions communales en ce sens ?

Pour Craponne Partageons l'avenir il est nécessaire de développer des emplois sur la commune de Craponne. Nous aurons à cœur de privilégier des emplois de proximité, liée à la transition écologique et aux besoins de la population.

Notre principale action sera d'assurer une animation auprès des entreprises, d'une part pour accompagner et dialoguer avec celles qui sont déjà sur Craponne, et d'autre part, pour accompagner celles qui se créeraient ou voudraient s'installer sur Craponne.

Nous avons aussi dans notre projet la volonté de créer un espace partagé de travail, lieu polyvalent pour du co-working et de télétravail pour réduire les déplacements, de pépinière d'entreprises, d'incubateur de jeunes pousses.